

Conditions générales relatives aux installations du bâtiment – Correctif C1 à la norme SIA 118/380:2007

SIA 118/380-C1:2017

Le présent correctif SIA 118/380-C1:2017 à la norme SIA 380/4:2006 a été approuvé par la Commission SIA pour les normes des installations et de l'énergie le 31 août 2017.

Il est valable à partir du 1^{er} septembre 2017.

Il est disponible sous www.sia.ch/correctif > SIA 118/380.

Correctif C1 à la norme SIA 118/380:2007 fr (1^{ère} édition 2007-09)

Page	Chiffre	Jusqu'à présent (Les fautes sont biffées et en gras)	Correction (Les corrections sont en gras et en italique)
6	0.3.1	Tests intégrés <i>Integrierte Tests</i> Procédé de contrôle spécifique destiné à vérifier les fonctions supérieures des installations interdépendantes d'un point de vue fonctionnel, en particulier dans le domaine de la sécurité (par ex. verrouillages en cas d'incendie, états de marche requis en cas d'évacuation du bâtiment).	Test intégrés <i>Integrierte Tests</i> <i>Procédure de test pour le contrôle des fonctions et relations entre les corps de métier.</i>
6	0.3.1		<i>Tests intégraux</i> <i>Integrale Tests</i> <i>Servent à la vérification de composants commandés automatiquement et de la concomitance principale des corps de métier, des installations et des systèmes et démontrent la fonctionnalité correcte entre les systèmes et installations de la technique du bâtiment, y compris tous les points de jonction. Ils assurent la fonctionnalité du système global aussi bien en situation ordinaire qu'en cas d'événement.</i>
13	2.3.3	– Les procédures de mise en service spéciales et supplémentaires (par ex. tests intégrés) non décrites dans le devis descriptif.	– Les procédures de mise en service spéciales et supplémentaires (par ex. tests intégraux) non décrites dans le devis descriptif.
16	6.1.2	– Tests intégrés .	– Tests intégraux .

